

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 22 juin 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE – Fabrice BOCAHUT – Cécile POUCHELON - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT – Audrey ABADIE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Gérard LEGRAND – Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Michelle BARDOU à Sandrine AUDIBERT - Eric PUJADE à Sandrine AUDIBERT - Jean-Christophe CID à Maryline DOUSSAT-VITAL – Henri UNINSKI à Annabelle CUMENGES - Patrice SANGARNE à Frédérique THIENNOT – André TRIGANO à Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL-VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 12 avril 2022 et 17 mai 2022 sont approuvés.

I – RENOUELEMENT URBAIN

1-1. Economie circulaire et conventions de don de matériaux à titre gratuit – Ilot Sainte-Claire

Le conseil a autorisé le don de matériaux à titre gratuit aux structures suivantes : Association Airà, Association Ecorce, Ressourcerie zéro neuf et la ville de Foix.

UNANIMITE

II - URBANISME ET RENOVATION URBAINE

2-1. Acquisition des parties communes d'un lotissement porté par la SAS CAMP GRAND sise avenue de la 1^{ère} armée

Le conseil a approuvé l'acquisition des parties communes du futur lotissement sis avenue de la première armée, d'une contenance de 8051m², appartenant à la SAS CAMP GRAND, représentée par Monsieur VETTES Claude, au prix d'1 €.

UNANIMITE

2-2. Constitution d'une servitude avenue de la Bouriette

Le conseil a approuvé la constitution d'une servitude de passage, sise avenue de la Bouriette, au profit d'ENEDIS et a approuvé les modalités de la convention.

UNANIMITE

2-3. Acquisition des voiries de 5 résidences appartenant à la SCIC D'HLM « Un Toit pour Tous »

Le conseil a approuvé l'acquisition des voiries des 5 résidences suivantes appartenant à la SCIC d'HLM « Un Toit pour Tous », au prix d'1 € non recouvrable :

- l'Impasse Saint-Barthélémy,
- l'impasse du Montcalm,
- l'impasse des bleuets et une partie de la rue du Trentat,
- l'impasse des 3 seigneurs, l'impasse Roncevaux, une partie de la rue du sénateur Paul Laffont,
- la rue Maurice Utrillo et une partie de la rue Bernard Saisset.

3 ABSTENTIONS

2-4. Acquisition d'une emprise de terrain nu appartenant au CHIVA à Pamiers

Le conseil a approuvé l'acquisition d'une emprise de terrain nu d'une surface d'environ 590m², sise rue Saint-Vincent appartenant au CHIVA, au prix d'1 € non recouvrable.

9 VOIX CONTRE



2-5. Cession d'une partie de l'ancien hôpital et terrains attenants en vue de la création d'une résidence services seniors

Le conseil a approuvé la cession d'une partie de l'ancien hôpital de Pamiers, d'une superficie d'environ 3830m², sis place Saint-Vincent, et d'une surface de plancher d'environ 5000m², au profit de la société EIFFAGE Immobilier Occitanie, représentée par Monsieur REGNIER Laurent, au prix de 300 000 €.

La société EIFFAGE prévoit la construction d'environ 110 logements adaptés à un public senior.

9 VOIX CONTRE

III – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1. Compte d'exploitation 2021 de la régie intéressée de l'eau potable

Le conseil a approuvé le compte d'exploitation 2021 de la régie intéressée de l'eau potable VEOLIA, dont le solde net déficitaire est de 44 259 € HT, à la charge de la commune.

6 ABSTENTIONS
3 VOIX CONTRE

3-2. Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le conseil a approuvé le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

9 ABSTENTIONS

3-3. Requalification des places de Pamiers – Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Le conseil a autorisé le Maire à lancer un marché public selon la technique d'achat du concours restreint et a validé les modalités relatives au déroulement de la procédure.

6 VOIX CONTRE

IV – AFFAIRES FINANCIERES - ADMINISTRATION GENERALE

4-1. Admission en non-valeur – budget principal

Le conseil a admis en non-valeur des créances irrécouvrables sur les exercices 2013 à 2021, d'un montant total de 53 768,48 €.

UNANIMITE

4-2. Mise en place d'une provision pour créances douteuses – budget principal

Le conseil a validé l'adoption, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, et pour l'ensemble des budgets, de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation.

Il a pris acte de la constitution d'une provision pour cette année de 40 697 €.

UNANIMITE

4-3. Mise en place d'une provision pour créances douteuses – budget commerces relais

Le conseil a validé l'adoption, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, et pour l'ensemble des budgets, de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation.

Il a pris acte de la constitution d'une provision pour cette année de 396 €.

UNANIMITE

4-4. Décisions modificatives

Le conseil a approuvé la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022 du budget principal et a autorisé les virements de crédits entre chapitres, en fonctionnement, pour un montant de 985,78 € et en investissement, pour deux montants de 985,78 € et de 41 000 €.

UNANIMITE

4-5. Rapport annuel 2021 du contrat de concession du camping « l'Apamée »

Le conseil a validé le rapport annuel du contrat de concession du camping « l'Apamée », pour l'année 2021 ; Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 173 305,35 € et le résultat brut à 6 840,48 €.

UNANIMITE

4-6. Tarifs des services publics communaux 2022-2023

Le conseil a approuvé l'intégralité des tarifs proposés qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

6 VOIX CONTRE



4-7. Adhésion de la commune de DUN au SIAHBVA

Le conseil a validé l'adhésion de la commune de Dun au SIAHBVA (*Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège*).

UNANIMITE

V – POPULATION – ETAT-CIVIL

5-1. Rapport annuel 2021 - Délégation de service public local (DSP) du crématorium et de la chambre funéraire

Le conseil a validé le rapport annuel 2021 d'activités du crématorium et de la chambre funéraire.

UNANIMITE

5-2. Recensement de la population et répertoire d'immeubles localisés (RIL) 2023

Le conseil a autorisé le Maire à nommer un correspondant RIL, un correspondant RIL adjoint, un coordonnateur communal du recensement, un coordonnateur communal adjoint, et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il a autorisé le Maire à recruter 3 ou 4 agents recenseurs en externe en contrat à temps complet sur une période de 8 semaines, rémunérés au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – 7^{ème} échelon.

UNANIMITE

VI – RESSOURCES HUMAINES

6-1. Création de 12 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (*Article L.332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique*)

Le conseil a approuvé la création de 12 emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité, dont 9 postes au grade d'adjoint d'animation durant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023, 1 poste au grade d'adjoint d'animation du 02/09/2022 au 01/09/2023, 1 poste du 17/11/2022 au 16/11/2023 et 1 poste d'adjoint technique du 01/07/2022 au 31/12/2022.

9 VOIX CONTRE

6-2. Recrutement de personnels vacataires – Année 2022

Le conseil a autorisé le Maire à recruter des personnels vacataires aux services « Enfance jeunesse » et « communication ».

9 VOIX CONTRE

6-3. Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Le conseil a autorisé le Maire à recruter, pour l'année scolaire 2022-2023, des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale au titre d'activité accessoire, pour assurer des tâches d'enseignement et de surveillance pendant les temps d'activité périscolaire et de les rémunérer sur la base d'une indemnité horaire.

3 ABSTENTIONS

6-4. Création de 23 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité – Été 2022

Le conseil a approuvé la création, à compter du 1^{er} juillet 2022, de 23 emplois non permanents pour un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière durant l'été 2022, dont 18 postes au grade d'adjoint technique, 1 poste au grade d'adjoint administratif et 4 postes au grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

UNANIMITE

6-5. Modification et mise à jour du tableau des effectifs – Emplois permanents

Le conseil a approuvé la création de 24 postes suivants et de modifier le tableau des effectifs :

- 4 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 6 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 3 au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 au grade d'attaché hors classe
- 1 au grade d'ASEM principal de 1^{ère} classe
- 6 au grade d'agent de maîtrise principal.



UNANIMITE

6-6. Délibération relative au temps de travail

Le conseil a validé la mise en place du temps de travail réglementaire (1607h annuelle), de fixer la durée hebdomadaire de travail à 38h et d'accorder 18 jours d'ARTT par an à l'ensemble des agents, hors personnels annualisés, et ce à compter du 1^{er} juillet 2022.

9 VOIX CONTRE

6-7. Mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque « santé »

Le conseil a approuvé la mise en place, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'une participation financière à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque « santé », d'un montant de 20 € brut mensuel et de valider le choix de la labellisation comme dispositif de participation.

UNANIMITE

VII – DECISIONS MUNICIPALES

7-1. Décisions municipales

Le Conseil a pris acte des décisions municipales n° 22-017 à 22-069 ci-après :

22-017	Convention de cofinancement CAF / Ville – Projet d'acquisition d'un logiciel au service « Enfance jeunesse éducation »
22-018	Signature d'une convention d'objectifs et de financement CAF / Ville et demande de subvention auprès de l'Etat – Projet d'aménagement et d'extension du centre de loisirs de Las Parets
22-019	Délégation du droit de préemption – 65-67 rue Lakanal 09100 Pamiers
22-020	Dépôt d'une déclaration préalable – Pose clôture et portail deux vantaux – Rue Henri Fabre
22-021	Demande de subventions – Aide aux investissements installation géothermie avec pompe à chaleur sur champs de sondes verticales – Ecole maternelle – Ile aux Enfants
22-022	Mise à disposition de locaux communaux – 7 bis rue Saint-Vincent - CHIVA
22-023	Convention d'occupation précaire de locaux commerciaux – 17 rue de la République, 9 place de la République, 38 rue des Jacobins à Pamiers, par l'ACP (<i>Association des Commerçants de Pamiers</i>)
22-024	Demande de subventions – Projet de LIVRODROME
22-025	Autorisation à ester en justice - Opérations électorales CSTL
22-026	Fixation des tarifs de la saison culturelle 2022
22-027	
22-028	
22-029	Désignation du lauréat de concours de maîtrise d'œuvre – Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la création d'un tiers-lieu dans le bâtiment dit "La Providence" situé 25 rue Gabriel Péri à Pamiers – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre RINALDI & LEVADE (mandataire du groupement)
22-030	Action en justice - Ville de Pamiers c/ RUFFIE Nadine
22-031	Action en justice - Ville de Pamiers c/ VILLENEUVE Antoine
22-032	Action en justice - Ville de Pamiers c/ ESTAQUE Audrey
22-033	Action en justice - Ville de Pamiers c/ LETELLIER Nadège
22-034	Action en justice - Ville de Pamiers c/ BELLOTTI Muriel
22-035	Action en justice - Ville de Pamiers c/ MINGUET Candice
22-036	Action en justice en justice - Ville de Pamiers c/ ARIBI Malorie



22-037	Action en justice - Ville de Pamiers c/ MORA Sandrine
22-038	Action en justice - Ville de Pamiers c/ LIBRERO Isabelle
22-039	Action en justice - Ville de Pamiers c/ CASTILLO Frédéric
22-040	Action en justice - Ville de Pamiers c/ ALABARBE Fabrice
22-041	Action en justice - Ville de Pamiers c/ DOS SANTOS David
22-042	Action en justice - Ville de Pamiers c/ MARROSSEDDU Grégory
22-043	Action en justice - Ville de Pamiers c/ BRIOUX Serge
22-044	Action en justice - Ville de Pamiers c/ KERISIT Geoffrey
22-045	Action en justice - Ville de Pamiers c/ LAVERGNE Emmanuel
22-046	Action en justice - Ville de Pamiers c/ COET Romain
22-047	Action en justice - Ville de Pamiers c/ GRACIA Christophe
22-048	Action en justice - Ville de Pamiers c/ NICULAI Marius
22-049	Action en justice - Ville de Pamiers c/ ROUCH Sébastien
22-050	Action en justice - Ville de Pamiers c/ RUFFIE Florent
22-051	Action en justice - Ville de Pamiers c/ VERGNES Alain
22-052	Action en justice - Ville de Pamiers c/ NARS Cédric
22-053	Action en justice - Ville de Pamiers c/ VAELLO Christophe
22-054	Action en justice - Ville de Pamiers c/ REDONDO François
22-055	Action en justice - Ville de Pamiers c/ NESSAT Ismaël
22-056	Action en justice - Ville de Pamiers c/ DUPONT Sylvie
22-057	Action en justice - Ville de Pamiers c/ DUMAUX Natacha
22-058	Action en justice - Ville de Pamiers c/ RONDEPIERRE Rose-Marie
22-059	Action en justice - Ville de Pamiers c/ BOULIER Géraldine
22-060	Action en justice - Ville de Pamiers c/ MARTIGNOLES Josiane
22-061	Action en justice - Ville de Pamiers c/ ARIOLI Florence
22-062	Action en justice - Ville de Pamiers c/ SANCHOU Loetitia
22-063	Action en justice - Ville de Pamiers / CERNY Martine
22-064	Action en justice - Ville de Pamiers c/ VANNIER Sandrine
22-065	Action en justice - Ville de Pamiers c/ OULIAS Abdelali
22-066	Délégation du droit de préemption au profit de l'EPF Occitanie en vue de la préemption de l'immeuble sis 92 rue Gabriel Péri
22-067	Mise à disposition d'un local – 27 rue Charles de Gaulle – Consorts CANAL
22-068	Mise à disposition d'un local – 27 rue Charles de Gaulle – Office de Tourisme Intercommunal des Portes d'Ariège Pyrénées
22-069	Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal d'une partie de l'ancien hôpital de Pamiers

LE CONSEIL A PRIS ACTE

